

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

La Municipalité de Saint-Imier vous adresse ses meilleurs vœux pour 2020. Que cette nouvelle année soit riche de (bon) sens et qu'elle vous guide vers la voie du succès !



Une vice-maire en 2020

Représentant du parti ARC alternative régionale et communale au sein du Conseil municipal de Saint-Imier, Paula Tanner a été désignée en tant que vice-maire pour l'année 2020. A la tête du Département de l'action sociale, elle succédera à Marcel Gilomen (PLR) au poste d'adjointe au maire au 1^{er} janvier prochain.

Quatre-vingt-cinq ans au service de la commune

Quatre personnes ont reçu une attention au cours de l'année 2019 en signe de reconnaissance pour leur fidélité à la Municipalité de Saint-Imier. Denis Willen (Bâtiments et infrastructures sportives) est au service de la commune depuis trois décennies et Cédric Sommer (Equipement) depuis un quart de siècle. Les deux autres membres du personnel affichent 15 années de collaboration ; il s'agit de Paolo Gonçalves Batista (Urbanisme et mobilité) et René Suter (Administration générale et police).

Explosion du nombre de pass-sport en 2019

L'adaptation à la hausse des prix d'entrée aux installations sportives imériennes en début d'année a provoqué une ruée sur les pass-sport. Les ventes ont été multipliées par 6.

Alors que les rentrées ont totalisé un peu plus de 2'000 francs en 2018, nous en sommes déjà à plus de 12'500 francs cette année, quand bien même les ventes de

plusieurs des dix communes membres d'Erguël Sports SA ne sont pas encore comptabilisées. En nombre de pass-sport, cela représente pas loin de 200 sésames contre une petite trentaine en 2018.

Rappelons que les jeunes jusqu'à 16 ans domiciliés entre La Ferrière et Sonceboz-Sombeval bénéficient de l'accès gratuit à toutes les installations (piscine en plein air, bassin de natation des halles de gymnastique et patinoire couverte) grâce au pass-sport. Pour les adultes qui résident dans l'une des dix communes partenaires, l'abonnement annuel est par ailleurs proposé à un prix très avantageux : 60 francs pour les étudiants et les bénéficiaires de l'AVS ; 80 francs pour les adultes.

Horaires de fin d'année à la Municipalité

En raison des Fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 20 décembre, à 16h00, au lundi 6 janvier, à 08h00. La bibliothèque régionale, pour sa part, fermera ses portes le 20 à 19h00 ; ses activités publiques reprendront le mercredi 8 janvier à 14h00.

Quant à la ludothèque, elle ferme également durant les fêtes pour rouvrir le 8 à 15h00. Le Musée de Saint-Imier est fermé actuellement, en raison de travaux de rénovation et d'agrandissement.

Les membres de l'Exécutif imérien ont pour leur part tenu leur 42^{ème} et dernière séance de l'année ce mardi 17 décembre. Une pause sera également observée durant les fêtes de fin d'année. Les délibérations de l'Exécutif reprendront le 14 janvier prochain.

Le Conseil municipal souhaite de belles fêtes et une très bonne année 2020 à toutes et à tous.

Ramassage des déchets durant les fêtes

Les fêtes de fin d'année bouleverseront quelque peu l'organisation habituelle du ramassage des déchets à Saint-Imier. De manière détaillée, cela donne la planification suivante pour les deux dernières semaines de l'année :

- **Ordures ménagères**

Durant la semaine de Noël : la voirie assurera un ramassage unique dans les quartiers nord **ET** sud le **lundi 23 décembre**. La tournée ordinaire du mardi 24 décembre est par conséquent supprimée.

Durant la semaine du Nouvel-An: la voirie assurera un ramassage unique dans les quartiers nord **ET** sud le **lundi 30 décembre**. La tournée ordinaire du mardi 31 décembre est elle aussi supprimée.

- **Déchets verts**

Les tournées des jeudis 26 décembre et 2 janvier sont supprimées ; elles ne sont pas remplacées.

- **Déchetterie**

Elle sera fermée les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier.

La première tournée de l'année 2020 pour les déchets compostables aura lieu le jeudi 9 janvier. Elle se déroulera ensuite toutes les deux semaines pour reprendre son rythme hebdomadaire à partir du 2 avril 2020.

Rappel utile : seuls les végébox et les bidons domestiques seront vidés dorénavant. Cette mesure permettra de rationaliser le ramassage et de faciliter la tâche du personnel des Travaux publics.

Enfin, les sacs officiels sont à déposer sur le trottoir le jour même de la collecte avant 07h00. Il n'est pas possible de les déposer la veille sur la voie publique. Il s'agit ainsi d'éviter qu'ils soient éventrés par des renards, fouines et autres corneilles ou qu'ils éclatent sous les coups de pied de noctambules.

La Municipalité de Saint-Imier remercie chacun de l'attention portée à ces changements temporaires.

(cm)

Saint-Imier, le 18 décembre 2019